Bilâl appelle à la prière alors qu'il fait encore nuit. Par conséquent, mangez et buvez jusqu’à ce que vous entendiez l’appel à la prière d’Ibn Ummi Maktûm.

ʿAbdullah ibn ʿUmar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Bilâl appelle à la prière alors qu'il fait encore nuit. Par conséquent, mangez et buvez jusqu’à ce que vous entendiez l’appel à la prière d’Ibn Ummi Maktûm. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) avait deux muezzins [c'est à dire, deux personnes chargées d'appeler à la prière] : Bilâl ibn Rabâh et ‘Abdullâh ibn Ummi Maktûm, qui lui était aveugle. Bilâl (qu’Allah l’agrée) appelait pour la prière d’Al-Fajr, avant le lever de l’aube. Comme cette prière se prie à un moment où les gens dorment encore, et qu’ils ont donc besoin de s’y préparer, le Prophète (sur lui la paix et le salut) attira l’attention des Compagnons qui voulaient jeûner que quand Bilâl (qu’Allah l’agrée) appelait à la prière, il faisait encore nuit. Il leur ordonna donc de manger et de boire jusqu’au lever de l’aube, jusqu’à entendre le deuxième muezzin, Ibn Ummi Maktûm (qu’Allah l’agrée), puisque ce dernier faisait l’appel à la prière à ce moment-là. La prière du matin, est la seule à avoir un appel à la prière avant son heure et il n'est pas permis de faire l'appel à la prière pour tout autre prière avant son heure légiférée. A noter, qu’il y a une divergence à propos du premier appel pour la prière du Fajr ; celui-ci est-il suffisant ou doit-on en faire un deuxième lorsque son heure arrive ? La majorité des savants sont d’avis qu’il est autorisé de le faire, mais qu’il n’est pas suffisant.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3015